

Nos déchets ne s'évanouissent pas dans la nature

Qui n'a pas gardé dans ses souvenirs un beau paysage à l'horizon, un coin agréable pour un pique-nique et qui, une fois sur place, a perdu de son charme en raison des débris oubliés par des visiteurs négligents ? Mégots de cigarettes, tessons de verre, emballages, restes de repas. Jeter ses déchets dans la nature et les espaces publics est une incivilité.

Voici quelques exemples de déchets et leurs conséquences néfastes sur notre environnement.



▶ Le sac plastique

Pour se décomposer, le sac plastique met entre **100 et 1 000 ans**, l'écart dépend de son épaisseur.



▶ La canette

L'oxydation totale d'une canette en acier prend **8 ans**, pour une canette en aluminium c'est **100 ans** !



▶ La bouteille plastique

Oubliez-la au bord de la route et vous la retrouverez intacte dans **10 ans**. Elle fait partie des **emballages les plus résistants**. Stockée à l'abri de la lumière elle peut durer **des siècles**.



▶ Le mouchoir en papier

On le nomme mouchoir jetable mais cela ne signifie pas qu'on peut le jeter n'importe où ! Et certainement pas dans la rue ou dans la nature, car il faut tout de même **3 mois** à ce petit carré de papier pour se transformer en eau et en gaz carbonique.



▶ Le chewing-gum

Inoffensif mais tenace. Son mélange de gommes, de résines, de sucres et de colorants le rend non toxique pour l'environnement. Mais en se collant n'importe où, il pollue visuellement le paysage et ce, pendant **5 ans** !



▶ La bouteille en verre

Quasi indégradable pendant « **4 000 ans** », elle caracole en tête des ennemis de la nature. La seule façon de s'en débarrasser c'est de la recycler tout comme les canettes et les bouteilles plastique.

> Ces petits gestes quotidiens peuvent paraître dérisoires mais sur le long terme, ils contribuent à polluer notre planète. Trier ses emballages, économiser l'eau, ne pas se débarrasser de ses déchets n'importe où, n'importe comment, utiliser les transports en commun sont autant de gestes citoyens qui permettent d'agir pour la protection de notre environnement.

Sietrem www.sietrem.fr
N°Vert 0800 770 067

Un doute, une question sur la collecte sélective ?

SIETREM
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes

Directeur de la publication :
Michel Ricart

Directeur délégué :
Hien Toan Phan

Comité de rédaction :
Jean-Pierre Sureaud, Lydie Vincent, Sandrine Laurent

Conception :
Séti - Atelier des giboulées

Crédit photo :
Eco-Emballages

dépôt légal 2002/12



sietrem

ÉDITO



Gestion rigoureuse et civisme

Le Sietrem continue jour après jour

à améliorer le service de collecte et de traitement.

Comme vous pourrez le voir dans cette « Lettre », la mise en décharge est strictement réservée aux déchets ultimes, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent plus être valorisés.

C'est ainsi que près de la moitié des encombrants sont aujourd'hui triés et récupérés pour être valorisés (27% d'éléments fins après broyage, 12,5% de bois, 8% de ferrailles et 2% de cartons), ce qui n'était pas le cas pendant de nombreuses années.

De plus, la récupération du biogaz issu de la fermentation des déchets, permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Grâce au travail accompli avec notre prestataire du Centre d'enfouissement technique de Claye-Souilly, le respect du paysage, la maîtrise des risques technologiques sont devenus des préoccupations majeures.

Mais cela ne serait pas suffisant si notre effort n'était pas accompagné par un souci de transparence.

Ce souhait, que nous avons toujours manifesté, se traduit par un nombre important de visiteurs de nos installations et particulièrement du site de Saint-Thibault-des-Vignes.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration du service, le Sietrem et la ville de Torcy viennent de procéder à la conteneurisation des ordures ménagères, afin de moderniser et améliorer le service de collecte.

Michel Ricart,
Président du SIETREM, Maire de Lognes

SOMMAIRE

Éditorial p 1
Actualités p 2
Conseils pratiques p 3
Environnement p 4

La lettre du sietrem

journal d'information du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers



25 juin 2005 - Journée portes ouvertes Centre de Traitement et de Valorisation Énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes

■ A l'occasion de la fête de la Marne et dans la continuité des projets citoyens établis tout au long de l'année 2004-2005, le SIETREM s'est une nouvelle fois associé aux 10 communes organisatrices. Il a profité de cet événement pour proposer une journée portes ouvertes au centre de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers à Saint-Thibault-des-Vignes.

Afin de sensibiliser l'ensemble de la population, des activités pédagogiques et des stands ont été proposés. Ils ont permis une meilleure prise de conscience de chacun dans la gestion des 1,5 kilos de déchets

produits par jour par habitant. Près de 150 visiteurs ont pu découvrir ainsi ce que deviennent les emballages ménagers recyclables, les garanties environnementales offertes, les métiers mis en œuvre.

Une visite guidée de 40 minutes de l'unité d'incinération a permis de mesurer le très haut niveau de performance et de sécurité des installations et de comprendre, à travers les nouveaux équipements mis en place, l'évolution de la filière. Les visiteurs ont également pu suivre le transport des mâchefers par voie fluviale sur une barge à traction hippomobile sur les bords de Marne.

Les agents de collecte à votre service



Collecte des emballages à Croissy-Beaubourg

■ Les agents de collecte de la société Derichebourg Poly-urbaine, prestataire de la collecte des déchets ménagers des 28 communes du syndicat, ramassent de bon matin les poubelles que vous

avez pris soin de sortir la veille au soir.

Cette entreprise compte 41 chauffeurs et 62 équipiers de collecte. En fonction du jour de la semaine, 15 à 32 collectes ont lieu chaque jour, soit 15 à 32 chauffeurs et 30 à 64 équipiers de collecte et ce uniquement pour les ordures ménagères. Pour ce qui concerne la collecte sélective 72 collectes sont organisées chaque semaine.

Les bacs à couvercle jaune et vert, sont contrôlés. Si leurs contenus sont conformes aux consignes de tri, ils procèdent au vidage dans la benne. Une fois remplie, celle-ci achemine son contenu au centre de tri de Chelles, en vue du recyclage. Les déchets non recyclables sont, eux, valorisés au centre d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes. C'est un métier qui est quelquefois pénible surtout lorsque les conditions météorologiques sont rudes. En hiver la neige, le verglas les ralentissent et parfois même les

empêchent de réaliser la collecte comme chaque jour.

Pour faciliter leur travail, il est très important de respecter certaines règles. Si vous n'avez pas de bacs pour les ordures ménagères, pensez à bien ficeler vos sacs pour qu'ils puissent les prendre sans que les déchets se déversent sur la chaussée.

De plus, en ce qui concerne les collectes des encombrants effectuées par les agents de collecte de la Société Aubine Onyx il est important de présenter correctement les déchets la veille au soir...

(Voir page 3 les déchets interdits)

Le Sietrem tient à rendre un hommage à Mr Lassana agent de collecte de Derichebourg-Polyurbaine qui a été victime d'un accident lors d'une collecte en juin dernier. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

La REP : un Centre d'Enfouissement Technique nouvelle génération

Le Centre d'Enfouissement Technique situé sur la commune de Claye-Souilly est géré par la société Routière de l'Est Parisien (REP- groupe Onyx-Véolia). Créé depuis près de 40 ans, avec un effectif de 100 personnes, ce site occupe 210 hectares. Caché derrière des collines paysagées, son existence est quasiment indécélable. Identifier et maîtriser les risques technologiques et les pollutions accidentelles que pourraient engendrer ses activités est une préoccupation majeure des hommes de la REP.

Sécurité optimale dans le stockage des déchets

Les infrastructures sont conçues selon le principe d'une double étanchéité.

Plusieurs réseaux de drainage assurent un contrôle régulier des lixiviats (jus de fermentation des déchets) qui sont récupérés, traités et réutilisés sur le site.

La valorisation des déchets

L'entreprise opère une action importante dans le domaine de la valorisation énergétique en récupérant le biogaz (gaz issu de la fermentation des déchets en absence d'oxygène) dont l'énergie permet de produire de l'électricité pour l'équivalent d'une ville de 15 000 habitants.

Centre de tri des encombrants

La collecte des encombrants a été mise en place pour évacuer les déchets volumineux des particuliers qui,



Voyage au cœur d'un CET

par leur poids et leur volume, ne peuvent être ramassés par les bennes habituelles.

Les encombrants collectés sur les communes du Sietrem (10 320 tonnes en 2004) sont dirigés vers la REP.

Fait majeur et nouveau, ils subissent désormais un tri préalable afin de récupérer l'ensemble des matériaux recyclables notamment les métaux ferreux et les cartons d'emballages.

De ce fait, tout ce qui est recyclable est récupéré et le principe de déchet ultime est ainsi respecté.

Les encombrants

Le ramassage des encombrants permet d'évacuer les déchets volumineux des particuliers. Il s'agit essentiellement des appareils électroménagers, hi-fi, meubles qui, par leur poids et leur volume, ne peuvent être ramassés par les bennes habituelles. Les déchets doivent être déposés sur le trottoir la veille du jour de collecte, afin de ne pas manquer le passage du camion qui peut passer tôt le matin.

Depuis 2000, nous constatons une baisse de tonnage des encombrants collectés en porte à porte. Cette diminution est due en grande partie aux déchetteries que le Sietrem a



mis à votre disposition. Souples et coordonnés entre les 4 déchetteries, des horaires d'ouverture vous permettent de déposer des objets volumineux. Elles sont également ouvertes le week-end. La collecte des encombrants comporte des conditions notamment au niveau de certains déchets interdits.

Petit rappel des déchets exclus de la collecte des encombrants, et de celle des ordures ménagères :

- Les produits toxiques : pots de peinture, huiles de vidange, batteries, produits inflammables, corrosifs ou explosifs (alcool à brûler, essence...)
- Les pièces automobiles
- Les gravats
- Les fils barbelés, grillages
- Les déchets verts

Ces déchets refusés à la collecte des encombrants et des ordures ménagères seront acceptés gratuitement dans l'une des déchetteries exceptées les pièces de voitures. Nous vous rappelons que si vos déchets ne sont pas collectés ou en partie seulement, c'est qu'ils ne sont pas conformes et pour en avoir la confirmation, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des ambassadeurs du tri ou sur le site Internet du Sietrem

Ne pas confondre décharge et déchetterie

Quelle est la différence entre une décharge et une déchetterie ?

La décharge est un site où les déchets, qui ne peuvent être valorisés ou incinérés, sont acheminés par les bennes de collecte. Les déchets y sont scellés et enfouis sous terre.

Il ne faut pas la confondre avec une déchetterie qui accueille tout ce qui ne peut être déposé à la collecte habituelle. Les déchets apportés par

les habitants partent vers des filières de recyclage et sont valorisés en fonction de leur nature.

Les décharges ont beaucoup évolué. Fortement réglementées et observées, elles font l'objet d'une surveillance permanente. Les sols sont scrupuleusement contrôlés et analysés pendant trente ans, en attendant des solutions technologiques pour les traiter.

CONSEILS PRATIQUES

Les fêtes de fin d'année approchent avec leur cortège de joie et de cadeaux. Mais pour ceux qui sont des trieurs avertis, tous ces emballages laissent perplexes ?

• La plupart des papiers cadeaux, blisters, polystyrène, sont en plastique ou fabriqués dans des papiers spéciaux et ne sont pas recyclables. Ils ne doivent pas être déposés dans les bacs à couvercle jaune. Ils seront collectés avec le reste des ordures ménagères.

• En ce qui concerne les sapins, ils peuvent être déposés sur le trottoir, à condition qu'ils ne mesurent pas plus d'1,50 m de haut. et qu'ils soient emballés dans un sac à sapin. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à vous rendre dans une des quatre déchetteries du Sietrem.



Numéro vert

N°Vert 0800 770 061

ou sur le site Internet du Sietrem www.sietrem.fr.